

Objet	: Organisation de la direction générale de la Stabilité financière et des Opérations (DGSO)
répertoriée section (s)	: 3.1.structure et organisation
source	: Cabinet de la DGSO 01 42 92 90 48
date de mise en application	: Immédiate exceptée pour la partie DMPM au 14 septembre 2026
références des textes modifiés ou complétés	:
références des textes abrogés	: Circulaires 2024-05 et 2024-09.

1. ORGANISATION INTERNE	3
2. ACTIVITÉS AU SEIN DES SERVICES	4
2.1. Le Cabinet	4
2.2. Le Centre de modélisations analytiques	4
2.3. La direction des risques et de la conformité des opérations	5
2.3.1. Le service de gestion des risques de marché et de crédit	5
2.3.2. Le service de gestion du risque opérationnel	5
2.3.3. Le service de sécurité financière et de coordination de la conformité	5
2.3.4. Le service d'analyse des risques et de valorisation Eurosystem	6
2.4. La direction des marchés	6
2.4.1. Le service de gestion d'actifs	6
2.4.2. Le service de la clientèle institutionnelle internationale	6
2.4.3. Le service de back-office marchés	7
2.4.4. Le service de gestion des titres	7
2.4.5. La cellule informatique de la salle des marchés	7
2.5. La direction de la mise en œuvre de la politique monétaire	7
2.5.1. Le service liquidité	7
2.5.2. Le service de suivi et d'animation des marchés	7
2.5.3. Le service adjudications	7
2.5.4. Le service des titres de créances négociables	8
2.5.5. Le service refinancement	8
2.5.6. Le service éligibilité du collatéral	8
2.6. La direction nationale MOE / MOA pour les opérations	8
2.6.1. Le service BANcaire Conception et Solutions	8
2.6.2. Le service Projets, Homologation, Études et REalisation pour les marchés	8
2.6.3. Le services Data, Intelligence Artificielle et Modélisation Stratégique	9
2.6.4. Le service Supervision Opérationnelle, Contrôle, Résilience et Activités TransversEs	9
2.7. La direction européenne des systèmes d'informations	9
2.7.1. L'unité MAPS	9
2.7.2. L'unité ECMS / CEPH	9
2.7.3. L'unité T2S	9
2.7.4. L'unité MNBC-WHOLESALE	9
2.7.5. L'unité transverse Support Team for Eurosystem Projects	9
2.8. La direction de l'innovation et des infrastructures des marchés financiers	10
2.8.1. Le service de surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché	10
2.8.2. Le service des règlements interbancaires	10
2.8.3. Le service des nouvelles technologies et de l'innovation pour les infrastructures de marché	10
2.8.4. Le service résilience et études sur les infrastructures de marché	10
2.9. La direction des services bancaires	11
2.9.1. Le service de relation clientèle	11
2.9.2. Le service de tenue de compte et opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger	11
2.9.3. Le service de gestion et d'administration des moyens de paiement de masse	11
2.9.4. Le service de l'endettement	11
2.10. La direction de la stabilité financière	12
2.10.1. Le service d'études et de coordination sur la régulation financière	12
2.10.2. Le centre sur le climat et la nature	12
2.10.3. Le service d'évaluation des risques et des vulnérabilités financières	12
2.10.4. Le service de la politique macroprudentielle	13

Exposé des motifs

La présente circulaire a pour objet de décrire la nouvelle organisation de la direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO) après les réorganisations suivantes :

- création de la direction nationale MOE/MOA pour les opérations (DINAMO) ;
- rattachement du service CESAR (DSB), qui devient SOCRATE, à la DINAMO ;
- création de la direction européenne des systèmes d'informations (DESY) ;
- réorganisation de la direction de mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM).

1. ORGANISATION INTERNE

La direction générale de la Stabilité financière et des Opérations comprend :

- Le Cabinet ;
- Le Centre de modélisations analytiques ;
- La Direction des Risques et de la Conformité des Opérations (DRCO) qui regroupe :
 - Le Service de gestion des Risques de Marché et de Crédit (SRMC),
 - Le Service de Gestion du Risque Opérationnel (SRO),
 - Le service de Sécurité Financière et de Coordination de la Conformité (SFCC),
 - Le Service d'Analyse des Risques et de Valorisation eurosystème (SARV).
- La Direction des MArchés (DMA) qui regroupe :
 - Le Service de Gestion d'Actifs (SEGA),
 - Le Service de la Clientèle Institutionnelle Internationale (SCII),
 - Le Service de Back-Office MArchés (SBOM),
 - Le Service de Gestion des Titres (SGT),
 - La Cellule Informatique de la Salle des MArchés (CISM).
- La Direction de la Mise en œuvre de la Politique Monétaire (DMPM) qui regroupe :
 - Le Service Liquidité (SLIQ),
 - Le Service de Suivi et d'Animation des MArchés (SAM),
 - Le Service Adjuctions (SADJU),
 - Le Service des Titres de Créances Négociables (STCN),
 - Le Service Refinancement (SREFI),
 - Le Service Éligibilité du collatéral (SECOL).
- La Direction Nationale MOE/MOA pour les opérations, qui regroupe :
 - Le Service BANcaire Conception et Solutions (BANCS)
 - Le Service Projets, Homologation, Études et REalisation pour les marchés (SPHERE)
 - Le Service Data, Intelligence Artificielle et Modélisation Stratégique (DIAMS)
 - Le Service Supervision Opérationnelle, Contrôle, Résilience et Activités TransversEs (SOCRATE)
- La Direction Européenne des Systèmes d'information, qui regroupe :

- L'unité MAPS Market Activities Processing System Services (MAPS)
 - L'unité ECMS Eurosystem Collateral Management System – CEPH (ECMS/CEPH)
 - L'unité T2S Target 2 Services (T2S)
 - L'unité MNBC Monnaie numérique de Banques centrales – Wholesale MNBC-W
 - Le service Support Team for Eurosystem Projects (STEP)
- La Direction de l'Innovation et des Infrastructures des Marchés financiers (DIIF) qui regroupe :
 - Le Service de surveillance des systèmes de Paiement et des Infrastructures de marché (SEPI),
 - Le Service des Règlements Interbancaires (SERI),
 - Le Service des nouvelles Technologies et de l'Innovation pour les infrastructures de Marché (STIM),
 - Le Service Résilience et études sur les Infrastructures de Marché (SRIM).
- La Direction des Services bancaires (DSB) qui regroupe :
 - Le service de Relation clientèle (SRC),
 - Le service de Tenue de compte et opérations de Paiement sur la zone euro et l'étranger (TOPAZE),
 - Le service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse (SGAM),
 - Le service de l'Endettement (SEDET).
- La Direction de la Stabilité Financière (DSF) qui regroupe :
 - Le service d'études et de COordination sur la RÉgulation FINancière (COREFI),
 - Le centre sur le climat et la nature (CCN),
 - Le Service d'évaluation des Risques et des Vulnérabilités financières (SRV),
 - Le Service de la politique MacroPrudentielle (SMP).

2. ACTIVITÉS AU SEIN DES SERVICES

La direction générale de la stabilité financière et des Opérations comprend un cabinet, un Centre de modélisations analytiques et 8 directions.

En outre, dans chacune des directions de la DGSO, une cellule de contrôle interne (CCI) est rattachée à sa direction et à la Direction des Risques et de la Conformité des Opérations (DRCO).

2.1. Le Cabinet

Le Cabinet gère les moyens humains, financiers et matériels de la direction générale. Ses attributions couvrent la gestion administrative des agents, la formation, la communication interne, les relations sociales, la gestion budgétaire et le contrôle de gestion. Le Cabinet est également en charge des dossiers d'aménagement immobilier et de sécurité.

2.2. Le Centre de modélisations analytiques

Le Centre de modélisations analytiques (CMA) s'attache à consolider la capacité d'anticipation et d'évaluation en matière de stabilité financière, en développant l'outillage analytique quantitatif, selon deux axes majeurs :

- l'amélioration de la capacité à projeter et stresser les expositions et risques des différentes entités du système financier français ;

- le renforcement de la robustesse de l'outillage, en fiabilisant les modèles existants, en sécurisant leurs processus d'élaboration et d'utilisation et en développant de nouveaux modèles pour appréhender les risques spécifiques (risque de taux, risque de liquidité, modèle de stress sectoriels, climatiques...).

2.3. La direction des risques et de la conformité des opérations

La DRCO mesure, encadre et contrôle les risques auxquels la Banque de France est confrontée dans la conduite de ses opérations. La DRCO a ainsi pour mission d'évaluer et de définir un dispositif pour maîtriser les risques de marché et de crédit de l'ensemble des portefeuilles et des opérations de crédit de la Banque de France ; elle participe également à la définition de l'encadrement des risques financiers des opérations de politique monétaire de l'Eurosystème. En outre, elle analyse, mesure et prévient les risques opérationnels pour l'ensemble des activités de la DGSO et coordonne le dispositif de contrôle permanent de la DGSO. La DRCO pilote également le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pour la Banque de France dans son ensemble et anime la fonction conformité au sein de la DGSO. Enfin, elle assure avec la Bundesbank la gestion pour le compte de l'Eurosystème d'une plateforme unique et partagée permettant de valoriser tous les actifs éligibles en garantie des opérations de politique monétaire. Le directeur de la DRCO assure le secrétariat du Comité des risques. Il est placé sous l'autorité du président du Comité des risques, qu'il peut saisir de toute question intéressant les risques, les résultats ou la performance des opérations de marché de la Banque de France. Le président du Comité des risques fixe ses objectifs et procède à son évaluation en prenant, en tant que de besoin, l'avis du directeur général de la Stabilité financière et des Opérations. La direction est composée de 4 services et d'une cellule de contrôle interne et conformité.

2.3.1. Le service de gestion des risques de marché et de crédit

Le SRMC a pour mission d'évaluer, d'encadrer et de contrôler les risques de marché et de crédit de l'ensemble des portefeuilles et des opérations de crédit de la Banque de France. Dans ce cadre, il définit des indicateurs de risque qu'il suit régulièrement sur une base consolidée, effectue la mesure et l'analyse des performances des opérations de marché, pour lesquels des portefeuilles de référence peuvent être mis en œuvre. Il veille au respect des limites fixées par le Comité des risques. Le SRMC s'appuie sur des outils et des modèles internes d'évaluation et de mesure des risques financiers, qu'il veille à maintenir à l'état de l'art.

2.3.2. Le service de gestion du risque opérationnel

Le SRO analyse, mesure, prévient le risque opérationnel pour l'ensemble des grandes lignes d'activité du domaine des opérations et contribue également à la seconde ligne de défense des applications européennes (Target Services, MAPS). À ce titre, il assume la fonction de « Manager du Risque opérationnel » et de « Manager du Contrôle permanent de la DGSO ». Lui est confiée l'évaluation de l'exhaustivité, l'effectivité, la traçabilité et la proportionnalité du dispositif de contrôle permanent de la DGSO sous l'angle opérationnel et risque de non-conformité. Il tient le secrétariat du Comité du Contrôle Permanent (2CP), qui prépare les décisions de la DGSO en matière de maîtrise de gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent.

2.3.3. Le service de sécurité financière et de coordination de la conformité

Le SFCC pilote le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) de la Banque de France dans son ensemble, en lien avec les services exposés de la DGSO, de la DGSER et des filiales de la Banque de France. Il tient les secrétariats du Comité de conformité LCB-FT (CCLCBFT), du Comité de revue des risques des relations d'affaires (C2RA). Il rend par ailleurs les avis de conformité aux directions de la DGSO qui le saisissent avec pour objectif :

- i) le respect de toutes les réglementations bancaires et financières (dispositions législatives et réglementaires, normes professionnelles et déontologiques, orientations du Comité de direction, du Comité des risques) ainsi que des instructions de la direction générale tout en veillant à ce que les actes réglementaires adoptés par la Banque, ses contrats et tous autres documents juridiques comportant des risques substantiels aient été examinés par la direction des Services juridiques du Secrétariat général ;
- ii) la protection de l'intérêt des clients et de la réputation de la Banque.

2.3.4. Le service d'analyse des risques et de valorisation Eurosystem

Le SARV élabore et fournit un prix pour les actifs éligibles comme garantie des opérations de crédit de l'Eurosystem, et le cas échéant, pour certains programmes d'achats. À ce titre, il assure, pour la Banque de France, conjointement avec la Bundesbank, la gestion quotidienne et les évolutions d'une plateforme unique et partagée de valorisation, le Common Eurosystem Pricing Hub (CEPH). Dans ce cadre, il propose et met en œuvre des évolutions de la méthodologie de valorisation. Le service est également en charge du suivi et de la préparation des travaux techniques du Comité des risques de l'Eurosystem (RMC) relatifs au cadre de politique monétaire, en particulier s'agissant de l'éligibilité des actifs et des contreparties, ainsi que du dispositif d'évaluation du crédit de l'Eurosystem.

2.4. La direction des marchés

La DMA assure la gestion des portefeuilles de réserves de change de la Banque de France, la gestion déléguée d'une partie des réserves de change de la BCE, ainsi que la gestion de portefeuilles en euros (à l'exclusion de portefeuilles gérés dans le cadre de la politique monétaire). Elle propose également des services d'investissement à une clientèle institutionnelle internationale ; ces services comprennent des opérations de change, la cotation et l'adossement de dépôts à terme, l'achat-vente de titres, des opérations sur l'or. Elle assure une activité de back-office pour les opérations associées aux portefeuilles qu'elle gère, celles de la clientèle institutionnelle, et pour les opérations de politique monétaire autres que les opérations de crédit. Elle tient la fonction de teneur de compte et de conservateur pour l'ensemble des instruments financiers appartenant à la Banque et à ses clients. Elle est composée de 5 services, d'une cellule de contrôle interne et de conformité et d'un pôle juridique directement rattachés à la direction.

2.4.1. Le service de gestion d'actifs

Le SEGA a pour mission la gestion d'actifs financiers en devises et en euros dont la Banque de France a la responsabilité (réserves de change en devises et en or inscrites au bilan de la Banque de France, réserves de change de la Banque centrale européenne (BCE), portefeuilles d'actifs financiers en euros à l'exclusion des portefeuilles gérés dans le cadre de la politique monétaire). Le SEGA exerce également une activité de gestion sous mandat. Il supervise l'ensemble de la gestion des portefeuilles de réserves, y compris ceux dont la gestion est conduite par les salles des marchés internationales (NY et SGP).

2.4.2. Le service de la clientèle institutionnelle internationale

Le SCII est chargé de la mise en œuvre opérationnelle d'une large palette de services d'investissement (dépôts à terme, change, or, achats/ventes de titres, prêts de titres), de la démarche commerciale, du suivi macro-financier des clients et du reporting centralisé des activités clientèle institutionnelle internationale. Le SCII est également en charge de l'exécution des opérations de change pour la gestion des réserves de change et la politique monétaire (selon la convention de service conclue avec la DMPM pour cette dernière activité).

Le SCII supervise les activités clientèle conduites au sein de la salle des marchés de Singapour, qu'il s'agisse des activités opérationnelles (au premier rang desquelles l'activité de dépôt à terme) ou de la conduite des relations d'affaires avec les acteurs institutionnels asiatiques.

2.4.3. Le service de back-office marchés

Le SBOM assure le suivi et le contrôle des règlements espèces et des livraisons de titres des opérations réalisées par le SEGA dans le cadre de la gestion des portefeuilles dont il a la charge, des opérations réalisées pour le compte de la clientèle institutionnelle française et étrangère, ainsi que des opérations de politique monétaire autres que les opérations de refinancement.

2.4.4. Le service de gestion des titres

Le SGT exerce la fonction de teneur de compte/dépositaire des avoirs titres de la Banque de France et de sa clientèle, ainsi que de ceux reçus en garantie des opérations de politique monétaire.

2.4.5. La cellule informatique de la salle des marchés

La CISM est en charge du développement rapide d'outils d'aide à la décision et de l'assistance informatique aux opérateurs/analystes de la salle des marchés et du back office.

Elle participe aux projets concernant l'évolution et la maintenance des systèmes d'information du front office et des bases de données de marché (incluant la base MADE). Par délégation des services, la CISM administre la sécurité des logiciels (droits, certificats, limites, etc.) en lien avec les éditeurs, ainsi que la continuité d'activité sur les sites de secours.

Ces activités s'appliquent également au service de Suivi et d'Animation des marchés conformément à la convention de service conclue avec la DMPM.

2.5. La direction de la mise en œuvre de la politique monétaire

La DMPM est en charge de la mise en œuvre décentralisée des opérations de politique monétaire (achats fermes et prêts de titres, opérations de crédit par voie d'appel d'offres, traitement d'éligibilité et gestion des actifs admis en garantie des opérations de politique monétaire, gestion du dispositif de réserves obligatoires et du système de rémunération des excédents de réserves des banques) et des analyses et prévisions liées au suivi de la liquidité bancaire. Elle réalise des analyses sur les marchés monétaires et financiers, ainsi que sur le cadre opérationnel de la politique monétaire. Enfin, la DMPM assure la surveillance du marché des titres de créance négociables et la gestion du système d'adjudication des valeurs du Trésor et de l'Union européenne. Elle est composée de 6 services.

2.5.1. Le service liquidité

Le SLIQ gère le dispositif des réserves obligatoires (assujettissement, calculs, contrôle et sanctions). Il assure également l'agrément et le suivi des contreparties françaises de politique monétaire. Il est en charge de l'analyse et de la prévision de la liquidité bancaire, des travaux sur les instruments et procédures de politique monétaire en lien avec les autres unités de la DMPM.

2.5.2. Le service de suivi et d'animation des marchés

Le SAM est chargé de mettre en œuvre les opérations liées aux programmes d'achats de titres dans le cadre de la politique monétaire (achats fermes et prêts de titres), ainsi que des analyses des paramètres et modalités de mise en œuvre de ces programmes. Le SAM est également en charge du suivi régulier et de l'analyse des évolutions des marchés monétaires et financiers.

2.5.3. Le service adjudications

Le SADJU est responsable de l'organisation des adjudications des valeurs du Trésor français et de l'Union Européenne. Il assure la relation avec les émetteurs et autres utilisateurs externes (SVT et EU primary dealers). Il est responsable de l'expression de besoin et des recettes métiers de l'application MAITRE.

2.5.4. Le service des titres de créances négociables

Le STCN exerce les missions de surveillance du respect des conditions d'émission des titres négociables à court et moyen terme (NEU CP et NEU MT) et assure le suivi statistique ainsi que la réalisation des études sur le marché des TCN.

2.5.5. Le service refinancement

Le SREFI est chargé de la conduite des opérations de refinancement sur appels d'offre et de la gestion des pool de garanties apportées par les contreparties en couverture de ces opérations dans ECMS. Il assume la responsabilité de national service desk ECMS pour le compte de la Banque de France. Il gère également les opérations de réglage fin de la liquidité décidées par le Conseil des Gouverneurs.

2.5.6. Le service éligibilité du collatéral

Le SECOL contrôle l'éligibilité de tous les actifs utilisés par les contreparties en garantie des concours octroyés par la Banque de France. Cela passe par le référencement quotidien de la liste de tous les actifs négociables français via un applicatif dédié et par des contrôles ex-post de l'éligibilité des créances privées. Il gère également le processus de sanction en cas d'infraction. Il contribue enfin aux réflexions menées par l'Eurosystème sur la prise en compte du risque climatique dans le collatéral.

2.6. La direction nationale MOE / MOA pour les opérations

La direction nationale MOE / MOA pour les Opérations (DINAMO) est en charge de la simplification et la modernisation de l'écosystème applicatif national de la DGSO et de sa performance opérationnelle. Ses missions principales consistent à :

- Fournir les services informatiques internes à la Banque et à ses partenaires nationaux (Caisse des Dépôts et Consignations, Trésor public),
- Piloter en proximité la modernisation du SI national et répondre aux enjeux de simplification du SI DGSO, de meilleure exploitation des données, d'optimisation des services bancaires, d'évolution des plateformes d'échanges et de rationalisation des activités de marché,
- Garantir la disponibilité et la réactivité dans la gestion opérationnelle et le traitement des incidents en plus grande proximité avec les équipes projets,
- Piloter le parc d'environ 40 applications soumises à des exigences de sécurité et de conformité, dont il faut assurer la maintenance tout en répondant à des objectifs de simplification.

Elle est composée de 4 services.

2.6.1. Le service bancaire conception et solutions

Dans sa composante DGSO, il est en charge du pilotage des activités de maîtrise d'ouvrage des projets et applications du domaine des Services Bancaires de la direction générale de la stabilité financière et des opérations, notamment pour les paiements de masse, paiements unitaires, paiements instantanés, SWIFT et conformité LCB-FT.

2.6.2. Le service projets, homologation, études et réalisation pour les marchés

Dans sa composante DGSO, il est en charge des activités de maîtrise d'ouvrage de maintenances et de projets liées au système d'information national des métiers des opérations de marché, de la politique monétaire et des infrastructures de marchés pour la DGSO.

2.6.3. Le service data, intelligence artificielle et modélisation stratégique

Dans sa composante DGSO, il est en charge d'assurer, pour l'ensemble des directions métiers de la DGSO, les activités de maîtrise d'ouvrage des solutions Data, de la collecte à l'exploitation décisionnelle.

2.6.4. Le service supervision opérationnelle, contrôle, résilience et activités transverses

Dans sa composante DGSO, il est en charge des activités de pilotage applicatif du SI national de la DGSO, ainsi que de certaines fonctions transversales comme l'automatisation des tests ou la fonction d'urbanisation du SI de la DGSO.

2.7. La direction européenne des systèmes d'informations (DESY)

La direction européenne des systèmes d'information (DESY) est en charge de l'écosystème applicatif européen. Ses principales missions consistent à :

- Fournir les services de la Banque de France à l'Eurosystème, dans le cadre de nos partenariats avec nos partenaires européens (Banca d'Italia, Bundesbank, Banco De España),
- S'intégrer à la gouvernance spécifique de l'Eurosystème, en représentant la Banque de France au sein des instances européennes,
- Renforcer la coopération dans un contexte international exigeant, pour accompagner la montée en puissance de la Banque de France comme prestataire/opérateur de Target Services.

Elle est composée de 5 unités.

2.7.1. L'unité MAPS

Dans sa composante DGSO, elle est en charge de l'exploitation et l'évolution du système MAPS (Market Activities Processing System) de traitement des opérations de marché, en coopération avec la Banque d'Espagne.

2.7.2. L'unité ECMS / CEPH

Dans sa composante DGSO, elle est en charge de l'exploitation et l'évolution du système ECMS (Eurosystème Collateral Management System), en coopération avec la Banque d'Espagne ainsi que de la plateforme Common Eurosystème Pricing Hub (CEPH) en coopération avec la Deutsche Bundesbank.

2.7.3. L'unité T2S

Dans sa composante DGSO, elle est en charge de l'exploitation et de l'évolution du moteur de règlement-livraison de titres libellés en euros T2S, au sein de la collaboration 4CB (Banque de France, Banque d'Espagne, Banque d'Italie et Deutsche Bundesbank).

2.7.4. L'unité MNBC-WHOLESALE

Dans sa composante DGSO, elle est en charge d'assurer la conduite du projet PONTES ayant pour but de délivrer les systèmes interbancaires de la Monnaie Numérique de Banques Centrales de gros.

2.7.5. L'unité transverse support team for eurosystème projects

Dans sa composante DGSO, elle est en charge des activités transverses de la DESY, dont certaines sont communes avec la direction nationale MOE/MOA pour les opérations (DINAMO). Au sein des 4CB et vis-à-vis de la BCE, elle contribue à la préparation et à la conduite des réunions de la gouvernance

Eurosystème et de coordination entre les 4CB et avec la BCE, et participe au suivi financier des réalisations et projets 4CB. Au sein de la Banque de France, elle élabore et gère notamment les budgets de la DESY et de la DINAMO, centralise l'achat des données de marché pour la Banque et l'ACPR et assure la coordination DESY et DINAMO en matière de gouvernance des données.

2.8. La direction de l'innovation et des infrastructures des marchés financiers

La DIIF est en charge de la surveillance des infrastructures de marché opérant en France : systèmes de paiement, dépositaires centraux de titres, systèmes de règlement de titres, contreparties centrales. Elle assure la tenue des comptes espèces des participants de la composante française de T2-RTGS. Elle produit des études et orientations, par l'analyse de l'innovation, des tendances et des problématiques de marché dans le domaine des infrastructures des marchés financiers. Elle porte et accompagne l'innovation dans ces domaines. Enfin, la DIIF contribue à renforcer la résilience opérationnelle (dont cyber) du secteur financier (banques et infrastructures de marché) notamment au travers de l'animation de dispositifs de gestion de crise nationaux et internationaux. Elle est composée de 4 services.

2.8.1. Le service de surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

Le SEPI assure la surveillance des systèmes de paiement, de compensation d'instruments financiers et de règlement de titres. Il participe à la définition de la politique générale de la Banque de France dans ce domaine, et représente la Banque dans les instances internationales, auprès d'autres autorités françaises et auprès des acteurs de marché.

2.8.2. Le service des règlements interbancaires

Le SERI est responsable de la tenue des comptes des établissements de crédit et assimilés, de la gestion des composantes françaises de T2-RTGS, Target2-Securities, TIPS et de l'accès de la Banque de France à ces dernières.

2.8.3. Le service des nouvelles technologies et de l'innovation pour les infrastructures de marché

Le STIM est responsable des travaux d'étude sur les processus d'innovation dans les infrastructures de marché, incluant la monnaie numérique de banque centrale à des fins de règlements interbancaires, du suivi des crypto-actifs / stablecoins et la définition de la réglementation applicable à ces derniers. Il contribue à la définition des orientations stratégiques de la Banque pour les innovations dans les infrastructures de marché. Il est responsable de la conduite des expérimentations (nationales et internationales) de monnaie numérique de banque centrale dans le domaine des infrastructures de marché. Il représente la Banque dans les instances internationales, auprès d'autres autorités françaises et auprès des acteurs de marché.

2.8.4. Le service résilience et études sur les infrastructures de marché

Le SRIM est responsable de la production d'études prospectives sur l'écosystème des infrastructures de marché et contribue à la définition des orientations stratégiques de la Banque en ce domaine, notamment sur les services Target et l'amélioration des paiements transfrontières. Il contribue par ailleurs à renforcer la résilience (et notamment cyber) du secteur financier (banques et infrastructures de marché) au travers de l'animation de dispositifs de gestion de crise nationaux et internationaux. Pour réaliser cette mission, il héberge le Secrétariat du Groupe de Place Robustesse, qui coordonne les travaux menés en matière de résilience opérationnelle des applications et systèmes critiques de la place financière de Paris en cas de crise majeure. Il représente la Banque dans les instances internationales, auprès d'autres autorités et des acteurs de marché.

2.9. La direction des services bancaires

La DSB est en charge de la gestion des comptes bancaires d'une clientèle institutionnelle comprenant le Trésor Public, d'autres entités publiques françaises, des banques centrales étrangères, des organismes financiers européens ou internationaux. Elle offre également des services de gestion de compte aux unités et aux organismes sociaux de la Banque de France, ainsi qu'à des fondations. Elle met à leur disposition l'ensemble des instruments de paiement existants (prélèvements, virements, cartes bancaires...), assure une large gamme d'opérations bancaires (règlement des opérations titres, calculs d'intérêts, gestion de trésorerie) et met en œuvre pour ces opérations la politique de conformité de lutte contre le blanchiment-financement du terrorisme et de lutte contre la fraude de la Banque. Elle est propriétaire de la plateforme SWIFT de la Banque. Elle gère également, pour le compte de l'État, les Accords de consolidation de dettes bilatéraux signés par la France dans le cadre du Club de Paris. Elle est enfin en charge des référentiels interbancaires FIB (fichier des implantations bancaires) et ICS (identifiant créancier SEPA). Elle est composée de 4 services et d'une cellule de contrôle interne et de conformité.

2.9.1. Le service de relation clientèle

Le SRC est en charge des relations avec la clientèle institutionnelle de la direction des Services bancaires et de l'étude des évolutions réglementaires et interbancaires transversales ayant un impact sur les prestations de la direction. Il assure le pilotage financier et statistique, ainsi que la gestion des données relatives aux activités de la DSB. Il coordonne les actions de communication et de formation de la DSB et assure le support organisationnel à la conduite du changement au sein de la direction.

2.9.2. Le service de tenue de compte et opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger

TOPAZE tient les comptes espèces euros et devises du Trésor, des clients institutionnels résidents, des fondations, des banques centrales étrangères et des organismes européens et internationaux. Il traite les opérations unitaires de montants élevés et/ou urgentes et les opérations de paiements instantanés. Il centralise l'ensemble des opérations internationales en euros et en devises effectuées par la direction des Services bancaires. Il met en œuvre les contrôles de conformité LCB-FT et de lutte contre la fraude.

2.9.3. Le service de gestion et d'administration des moyens de paiement de masse

Le SGAM est en charge, pour le compte des clients institutionnels de la Banque de France, des traitements de back-office des opérations liées aux chèques, aux virements et prélèvements SEPA, aux paiements par carte bancaire. Il assure également la comptabilité de ces opérations. Il est enfin en charge des référentiels interbancaires FIB (fichier des implantations bancaires) et ICS (identifiant créancier SEPA) et de la coordination des achats de la direction.

2.9.4. Le service de l'endettement

Le SEDET gère, dans le cadre d'une convention signée avec le ministère chargé de l'Économie et des Finances, les créances détenues par la France sur les pays dont les dettes ont fait l'objet d'un accord de consolidation ou d'annulation négocié dans le cadre du Club de Paris (refinancement des prêts gouvernementaux qui peuvent être détenus par l'AFD, rééchelonnement et différé des paiements, service de la dette, opérations d'annulation).

2.10. La direction de la stabilité financière

La DSF est en charge de l'évaluation des risques et des vulnérabilités du système financier, la définition et la mise en œuvre de la politique macroprudentielle, et l'élaboration et le suivi de la réglementation financière. La DSF assure à ce titre le secrétariat du Comité de stabilité financière restreint (CSFR) de la Banque de France, ainsi que le co-secrétariat du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF). La DSF assure également le secrétariat du réseau de banques centrales et de superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS-Network for Greening the Financial System) qui œuvre à une meilleure maîtrise des risques financiers liés au changement climatique et au développement de la finance verte. Elle est composée d'un pôle data rattaché à la direction et de 4 services.

2.10.1. Le service d'études et de coordination sur la régulation financière

Le COREFI assure la coordination de la préparation des réunions de stabilité financière au niveau international et national : Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board – FSB), Conseil européen du risque systémique - CERS, Comité de stabilité financière de la BCE - FSC, Comité de Bâle – BCBS, ainsi que la préparation des réunions du collège de l'Autorité des marchés financiers. Il suit l'évolution de la réglementation financière et en analyse les conséquences sur le fonctionnement du système financier. Il suit également la question du rétablissement et de la résolution des institutions systémiques dans le cadre des travaux internationaux (G20, FSB, CERS, FSC) et de la directive européenne sur la résolution.

2.10.2. Le centre sur le climat et la nature

Le CCN assure le secrétariat du Réseau pour le verdissement du Système financier (« NGFS » en anglais) : le NGFS est un forum international de plus de 150 banques centrales et superviseurs dont l'objectif est de partager les meilleures pratiques, de contribuer au développement de la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à la dégradation de la nature, et de fournir au système financier des outils analytiques et méthodologiques (modélisation, scénarios) afin de soutenir la transition vers une économie résiliente et durable. Le CCN joue aussi un rôle de plateforme pour les actions de la Banque de France en lien avec le changement climatique et plus largement la dégradation de la nature, dont la perte de biodiversité. Il assure en particulier le secrétariat du Comité Exécutif Climat et Nature, qui réunit l'ensemble des Directions Générales afin de coordonner les actions de la Banque et de l'ACPR et d'en renforcer les synergies. Il analyse enfin les impacts du changement climatique et de la dégradation de la nature sur la stabilité financière, à travers notamment des travaux -conjointes avec la DGSEI et l'ACPR- visant à élaborer des scénarios macroéconomiques ; et participe au suivi et à l'animation de l'agenda réglementaire national, européen et international (G7, G20), en lien avec les autres autorités françaises compétentes (DG Trésor, AMF et ACPR).

2.10.3. Le service d'évaluation des risques et des vulnérabilités financières

Le SRV est en charge du diagnostic des risques et des vulnérabilités du système financier français, et réalise des études sur les enjeux de stabilité financière au plan national, européen et international. Il prépare et coordonne les exercices trimestriels d'évaluation des risques et des vulnérabilités, présentés lors des réunions du CSFR, du collège ACPR et du HCSF. Il prépare et coordonne la publication semestrielle du Rapport sur la stabilité financière (RSF). Il analyse en particulier les dynamiques et les acteurs des marchés financiers, les interconnexions entre ces derniers et les innovations financières dans une perspective de stabilité financière. Il contribue à l'élaboration des messages du Gouverneur en matière de risques à destination des autorités françaises et des instances européennes et internationales compétentes dont il contribue aux travaux (BCE, ESRB, BRI, BCBS, FSB, FMI).

2.10.4. Le service de la politique macroprudentielle

Le SMP est en charge de concevoir les mesures qui visent à prévenir les dysfonctionnements du système financier susceptibles de conduire à une dégradation de sa capacité à assurer sa fonction fondamentale de financement de l'économie. Sur la base de travaux analytiques et quantitatifs, le service évalue la position dans le cycle financier, élabore les propositions de mesures macroprudentielles portées par le Gouverneur au sein du Haut Conseil de stabilité financière et assure le suivi de leurs effets. Le service est en lien avec la Direction générale du Trésor pour animer le co-secrétariat du HCSF et avec les instances européennes et internationales compétentes pour la mise en œuvre des mesures macroprudentielles (BCE, ESRB, BRI, BCBS, FSB, FMI).

Le Directeur général de la Stabilité
financière et des Opérations

Ivan Odonnat

Le Secrétaire Général

Claude Piot